

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2021

Date de la convocation : 09 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le seize du mois de décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard JUSTET, Maire, à la Mairie, salle du Conseil municipal.

Présents : JUSTET Bernard - BLACHE François - BREUGELMANS Pascal - VIALLE Lionel - VIALLE Jérôme - VIALLE Sabine - ROUDIL Anne-Marie-

Excusés : BONNET Julien (procuration à Bernard JUSTET) - CHANAL Jessica (procuration à Anne-Marie ROUDIL)

Absents non excusés : - LEMEE Emmanuel

Secrétaire de séance : Jérôme VIALLE, conseiller municipal, assistée de Nicole Chareyre, adjoint administratif à la mairie.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le maire procède à l'ouverture de la séance. Il propose l'adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 02 décembre 2021, qui ne faisant part d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

D/2021-67 Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations

En exercice : 10 ; présents : 07 ; représentés : 02 ; votants : 09 ; pour : 09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Décisions du Maire prises dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

- Travaux au presbytère attribués à :

Plomberie : VIALATTE : 3 390 €

Plâtrerie peinture : TEISSET : 5729.74 €

Menuiserie : PONTON : 16928.98 €

- Autres :

Alarme TYPE 4 salle de Gourjatoux : Eurl ELBE : 2745.24 €

Travaux mairie :

Convention Contrôle Technique de construction pour: Alpes contrôle : 3900 € TTC

Convention Coordination Sécurité et protection de la santé : Alpes contrôle : 2808 TTC

- Il est également rappelé les autres décisions qui avait déjà fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en cours d'année :

Travaux de voirie : les goudronneurs ardéchois : 14601.12 €

Réfection de murs : entreprise Chambonnet : 9006 €

Enrochement route monteil : Moulin Aunave TP : 2304 €

Mur de soutènement la Forme : 5700 €

Ventouse à la porte de l'APC : Eurl ELBE : 2622 €

Pot de décantation chaufferie : 6867 €

Maitrise d'œuvre mairie : 2H+G architectes : 16 080 €

Le Conseil municipal en prend acte.

D/2021-68 Marché de travaux pour bâtiment mairie

En exercice : 10 ; présents : 07 ; représentés : 02 ; votants : 09 ; pour : 09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Le Maire rappelle la délibération n° 19/11/2020 approuvant l'avant-projet sommaire concernant les travaux de la mairie établi par l'architecte Mr Chastaing, et approuvant le plan de financement. Il rappelle que les travaux avaient commencés au mois de juin 2021 pour la mise en sécurité des combles au niveau électrique. Pour le reste des travaux, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 04 novembre 2021 sur le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

site achat public ainsi que sur le Dauphiné le 08 novembre. Les entreprises avaient jusqu'au 25 novembre 2021 pour déposer leurs offres. Il y a eu 13 retraits de dossiers et 5 dépôts.

Il donne connaissance de la synthèse établie par le maître d'œuvre, Mr Chastaing qui est la suivante sur les 7 lots:

2 lots à négocier car au-dessus des estimations.

3 lots avec absence d'offres

2 lots peuvent être attribués

Le maire indique que la commission chargée de l'examen des offres s'est réunie ce jour. La proposition suivante est faite :

1. Attribuer des lots :

- Lot n° 2 / charpente bois- couverture à l'entreprise SAS LB BTP pour un montant de 16 611.92 € ht
- Lot n° 5 / revêtements sols à l'entreprise SARL SOL PLUS pour un montant de 10 770.02 € ht

2. Négocier avec les entreprises pour se rapprocher au plus près de l'enveloppe financière :

- lot 1 / maçonnerie (notamment au niveau du coût de l'escalier béton et de l'installation du chantier)
- lot 7 / électricité

3. déclarer infructueux les lots suivants :

- lots 3/menuiseries extérieures
- lot 4 / plâtrerie peinture
- lot 6 / plomberie-sanitaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. Attribue Le Lot n° 2 / charpente bois- couverture à l'entreprise SAS LB BTP pour un montant de 16 611.92 € h et le Lot n° 5 / revêtements sols à l'entreprise SARL SOL PLUS pour un montant de 10 770.02 € ht
1. Décide d'attendre les négociations engagées pour les lots 1 et 7
2. Déclare infructueux les lots 3 - 4 et 6 et charge le maire de faire procéder par le maître d'œuvre à la recherche d'entreprises sans publicité ni mise en concurrence (consultation d'entreprises locales en direct)
3. Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier y compris les avenants qui pourront intervenir

D/2021-69 Choix d'un avocat suite à une requête déposée auprès du Tribunal administratif

En exercice : 10 ; présents : 07 ; représentés : 02 ; votants : 09 ; pour : 09; contre 0; abstentions : 0

Le maire fait part au Conseil municipal de la requête en opposition à titre exécutoire déposée auprès du Tribunal Administratif de Lyon par Mme Christine LOPEZ épouse Poplimont ayant pour avocat Maître Alexa Dubarry (dossier n° 2109519-3).

Cette requête fait suite aux dépôts d'encombrants par Mme Poplimont dans le village (hors et dans les containers à ordures ménagères) et des démarches qui ont suivies.

Le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à ester en justice et de désigner Maître Barnabé Chavier, avocat à Montpellier et possédant un bureau secondaire à Privas, pour défendre la commune dans cette affaire.

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 pour),

- Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Lyon
- Désigne Maître Barnabé CHAVRIER, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- Prend note des honoraires de l'avocat fixés à 1100 € ht
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 16 décembre 2021

N° délibération	Objet de la délibération	Page
D/2021-67	Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations	01
D/2021-68	Marché de travaux pour bâtiment mairie	01
D/2021-69	Choix d'un avocat suite à une requête déposée auprès du Tribunal administratif	02

Emargements des membres du conseil municipal du 16 décembre 2021

Le maire, Bernard JUSTET

BLACHE François	ROUDIL Anne-Marie
BONNET Julien	VIALLE Jérôme
BREUGELMANS Pascal	VIALLE Lionel
CHANAL Jessica	VIALLE Sabine
LEMEE Emmanuel	